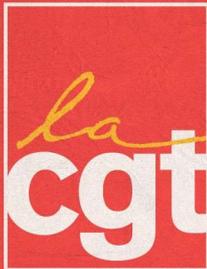


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

La CGT dit stop à la répression syndicale !

Le 8 décembre 2023, Myriam Lebkiri, co-secrétaire générale de l'union départementale du Val d'Oise et membre du bureau confédéral de la CGT ainsi que Marc Roudet, militant de la commission exécutive de la CGT du Val d'Oise étaient convoqué-es à la gendarmerie de Pontoise pour : « dégradation légère d'un bien », « menace, violence ou acte d'intimidation envers un élu public pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'acte de son mandat ». À ce jour, le parquet est saisi de l'affaire et les deux dirigeant-es risquent des poursuites judiciaires.

On reproche à ces deux dirigeants syndicaux avoir collé un slogan sur la permanence d'un député pendant le conflit contre la réforme des retraites. Or, les moyens utilisés pour l'enquête sont disproportionnés : visionnage des caméras de surveillance et bornage téléphonique.

La CGT, ainsi que les délégations de toutes les organisations syndicales du Val d'Oise se sont unies à une voix pour s'opposer à ce nouveau mode de répression de l'action militante et apporter leur soutien. Par un communiqué commun, elles ont dénoncé la répression syndicale qui touche de plus en plus de syndicalistes.

De la même manière, le 21 décembre prochain, ce sont 5 militants CGT qui sont appelés à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bourges parce qu'ils sont accusés d'avoir « entravé la circulation », déposé « des palettes de bois et pneumatiques » et d'avoir « volontairement dégradé » la chaussée. Là aussi, l'ensemble des organisations syndicales apportent leur soutien et appellent au rassemblement le 21 décembre. Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT, sera présente.

Dans un courrier de Sophie Binet du 5 décembre dernier écrit à la Première Ministre, la CGT décomptait 1000 militant-es et 17 secrétaires généraux inquiété-es par la justice. En 3 mois, ce sont déjà 2 membres du bureau confédéral de la CGT qui ont été convoqué-es devant la gendarmerie avec la menace de poursuites judiciaires. C'est inédit et favorise ainsi la répression patronale.

Ce message violent lancé à l'ensemble du monde du travail n'est pas acceptable. Nous ne nous laisserons pas faire. La CGT exige l'arrêt immédiat des poursuites contre Myriam Lebkiri, Marc Roudet et contre tous les syndicalistes sous le coup d'une procédure.

Montreuil, le 14 décembre 2023